

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **62 (1926)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉDUCATEUR

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

SOMMAIRE : HENRI JEANRENAUD : *Résultats de nos concours.* — EDOUARD LARAVOIRE : *A propos de la composition française.* — LES FAITS ET LES IDÉES : *En Suisse allemande. Pour le bon sens. Vœux neuchâtelois.* — *Ne méprisons pas la culture générale.* — *Journées éducatives de Lausanne.* — PARTIE PRATIQUE : SUGGESTIONS : *Education sociale et morale. Concours scolaire : douze héros. Tolérances orthographiques.* — *La préparation des leçons sur fiches.* — CHARLES VIGNIER : *Comment enseigner la distinction entre le passé simple et l'imparfait du subjonctif ? (suite).* — *Une question à nos lecteurs.* — VARIÉTÉ : *L'ÉCOLE AU TEMPS JADIS : Extrait du registre des délibérations de la Commune de la Chaux-de-Fonds.* — LES LIVRES.

RÉSULTATS DE NOS CONCOURS

Vous souvient-il des concours que l'*Educateur* vous proposait en mai dernier ? Je vous rappelle qu'il s'agissait de l'enseignement de l'histoire et de la grammaire (distinction entre le passé simple et l'imparfait du subjonctif, — les verbes irréguliers, — le participe passé des verbes pronominaux). « Racontez comment vous vous y êtes pris, quelle a été la part de l'exposé, des lectures, peut-être des recherches de documents, des promenades, comment tout cet enseignement s'est déroulé, quelles observations vous avez pu faire chemin faisant. » ¹

Quatre travaux ont été remis au jury : trois de grammaire et un d'histoire.

Commençons par l'unique en son genre : *L'histoire à l'école secondaire* (devise : *Dans l'enseignement bien partir*). L'auteur a le mérite d'avoir narré une expérience de plusieurs années. Il s'agit bien d'un récit comme nous le demandions, mais toute liberté a été laissée au lecteur pour recomposer, pour traduire même en un langage compréhensible une pensée confuse.

Avec raison, notre collègue est en réaction contre les programmes rigides, le verbalisme, le psittacisme. Foin du jargon scientifique et sociologique ! Vive le langage savoureux et fruste de nos enfants ! Et voicile point de départ : « Faire de l'histoire une affaire d'élocution ». Est-ce bien partir ? Si toute la valeur éducative de l'histoire dans l'enseignement secondaire réside dans l'élocution, qu'est-ce qui donnera aux adolescents un peu de culture sociale, civique et morale ?

¹ *Educateur*, Nos 6 et 9, 1925.

La méthode : « J'ai lancé mes élèves sur des pistes au hasard ! » N'ayons pas d'idées préconçues. Attendons les résultats. Dans une première phase de l'expérience, liberté complète a été laissée à chacun de trouver un récit, sans préoccupation chronologique aucune, et de le raconter à ses camarades. *Quo Vadis*, Thermidor, l'exploration du Gabon, l'incendie de Chicago, les Turcs, et d'autres eurent leurs avocats ! On le devine, le maître fut « un peu inquiet quant à l'orthodoxie de toutes ces narrations », mais voici l'apaisement : « J'étais charmé du parler ingénu de mes garçons. »

Dans un deuxième essai la matière a été plus nettement circonscrite. Il s'agira désormais d'histoire suisse ou générale. Dans le mode de faire, l'innovation la plus sensible consiste dans la liberté laissée aux camarades de discuter, de questionner, de compléter le travail présenté. C'est dans cette conversation spontanée que notre collègue voit la valeur de son enseignement. Le rôle du maître est surtout celui d'un auditeur, qui pose lui aussi des questions pour stimuler la classe à la réflexion. Parfois « il fait l'écolier qui expose... Quelle veine pour la classe ! »

Nous connaissons très imparfaitement les résultats de ce second essai. D'après ce que nous en savons, nous estimons que notre collègue commet une erreur en voulant juger de l'intérêt passionné que les élèves ont pris à une leçon par des remarques ou des éclats de rire en réalité peu édifiants. Exemple : « Voilà que les questions pleuvent sur un de ces sujets présentés si sèchement (les Croisades), l'auditoire devient bruyant, les questionneurs ont dans la voix les inflexions de la rue, adieu le calme, la dignité... L'un a prétendu que les Turcs fessaient tous les prisonniers sur des lits, — rire tonitruant, — le maître n'en a pas été fâché, c'est toujours mieux que le marasme de la première partie de l'heure. » Ce rire n'est pas pour nous signe infaillible d'intérêt !

Il y a dans l'initiative de notre collègue une idée intéressante, celle de susciter la collaboration des enfants. Encore faudrait-il orienter leurs lectures, proposer des sujets, bref travailler avec méthode. Eh oui ! même dans l'école active on peut parler de méthode. C'est ce dont votre expérience manque le plus. Dans votre enthousiasme novateur vous avez bondi du traditionalisme à une spontanéité anarchique. Du « trop » vous avez sauté au « trop peu ». Puissiez-vous trouver « le juste milieu » !

Le jury a décidé d'allouer à ce travail un accessit de 20 fr.

Grammaire. Des trois travaux présentés, un seul traite toutes les questions proposées. Il a pour devise : *Tout fonder sur l'obser-*

vation. Etude soignée, complète, dans laquelle l'auteur nous enseigne sa méthodologie. C'est bien un travail de didactique, solide, logique qui nous est offert. Nous n'aurions pas dédaigné par-ci, par-là, un contact plus direct avec la classe qui suit l'enseignement que l'auteur nous propose.

Pour la distinction entre le passé simple et l'imparfait du subjonctif, l'auteur a repris la question à ses origines. Ses remarques didactiques sur la proposition complexe, la subordonnée, la notion de mode sont très claires. Les phrases types mettent bien au premier plan la difficulté à étudier ; la proposition, par exemple, n'est pas encombrée de compléments quand l'attention doit se porter sur le verbe. La définition du mode subjonctif (présente l'action comme n'existant que dans l'esprit de quelqu'un) est intéressante ; elle n'est pas au-dessus de toute critique. Le chemin suivi pour arriver à l'emploi des temps est un peu long. Nous aurions aimé pour notre part que l'auteur s'attachât plus exclusivement au sujet proposé. Comment enseigner les diverses formes des verbes irréguliers ?

Etudier les plus usités et donner pour chacun d'eux le présent de l'indicatif, de l'impératif, la 1^{re} personne des autres temps simples et du passé composé. C'est avec raison que l'auteur veut que la forme soit étudiée en bloc, sans distinction du radical et de la terminaison.

La question du pluriel des verbes pronominaux est très bien présentée. La distinction des trois sortes de pronominaux se justifie quand il s'agit d'aborder les règles d'accord. Les exercices d'application nombreux et variés sont bien choisis.

Tout en reconnaissant la valeur du travail présenté, le jury fait ses réserves quant à la conception générale d'enseignement qu'il suppose. Nous ne pensons pas que « l'étude sérieuse de la grammaire » exclue le jeu et les concours. [Pourquoi opposer « sérieux » et « jeu » ? Ne peut-on donc pas « jouer sérieusement ? »

Le reproche que ferait tout partisan de la pédagogie fonctionnelle à ce travail, et nous en sommes, est que la part de curiosité spontanée qui suscite l'intérêt disparaît au second plan. L'auteur ne se demande pas : Comment vais-je susciter l'intérêt pour les irrégularités de conjugaison ? Il établit à l'aide d'une psychologie rationnelle le plan de la matière, et il enseigne. C'est bien ce qui nous est proposé : « A raison d'un par semaine, on fait conjuguer, avec le tableau de conjugaison sous les yeux, chacun de ces verbes à tous les temps et à toutes les personnes, oralement, bien entendu. »

Laissons de côté le tableau de conjugaison tout fait ; nous le dresserons nous-mêmes. N'ayons pas peur de discuter avec les enfants et de laisser la classe affirmer sa connaissance de la langue. Quelle valeur éducative y a-t-il à faire conjuguer le passé simple du verbe naître, quand l'élève a sous les yeux « je naquis » ?

Le jury remercie l'auteur du concours, M. Charles Vignier, et lui alloue un prix de 100 fr. ¹

Le travail qui a pour devise : *L'enfant est observateur* ne contient que l'étude hâtive et peu soignée des verbes irréguliers. Son mérite est la trouvaille de procédés qui suscitent l'observation, la réflexion. L'idée de ne pas suivre l'ordre alphabétique, mais de grouper les verbes par genres de difficultés et de prendre l'étude par temps nous a paru plus ingénieuse que pratique. En distinguant les verbes qui suppriment une lettre à la fin du radical (sentir) de ceux qui en ajoutent une (tenir) etc., on arrive à « discuter » sur ce qui est radical et terminaison. Nous n'avons aucune prévention contre les petites cartes, mais le jeu proposé comme type : verbe sentir (l'élève biffera le « t » de « sent » radical, ajoutera la terminaison « s » pour comprendre que « je sens » s'écrit sans « t ») nous paraît plus capable d'induire l'enfant en erreur que de lui donner une notion précise de la forme verbale. Dans le cas particulier, la forme « je sens » est une, nous ne croyons pas utile de l'analyser.

Comment l'enfant apprendra-t-il ces verbes ? Tirera-t-on des règles ? Il resterait bien des questions à poser à l'auteur décidément trop laconique ; aussi avons-nous été contraints de ne récompenser ce travail que par un accessit de 20 fr.

La devise : *Les difficultés selon les besoins* reflète, si nous avons bien compris, la préoccupation d'un pédagogue qui veut susciter la curiosité d'abord, y répondre ensuite. Idée excellente. La méthode utilisée par notre collègue est en définitive celle de Jacotot. N'allez pas chercher bien loin. Tout est dans tout. Etudiez dans le détail une page de latin et vous aurez l'occasion d'aborder toutes les questions que pose la langue latine. Notre collègue nous propose la même chose : « Parcourir trois ou quatre textes en une année, avec libre discussion, où se présentent tour à tour le fond, la syntaxe et l'orthographe. » C'était la méthode préconisée en France

¹ L'*Educateur* a commencé le 9 janvier la publication du beau travail de M. Charles Vignier. Nos lecteurs seront heureux de le posséder *in extenso*. (Réd.)

il y a quelque vingt ans. Nous ne l'avons pas pratiquée chez nous. Nous n'y avons rien perdu, car, au dire de pédagogues éminents, si la grammaire a été débarrassée sans que personne s'en plaigne de ses divisions pédantes, elle n'a pas gagné toute la clarté désirable dans la pensée des enfants. A. Fontaine écrit dans son livre *Pour qu'on sache le français*, p. 9 : « L'expérience a démontré depuis dix ans qu'il est dangereux de vouloir tout faire à la fois et que c'est rendre un bien mauvais service aux maîtres et aux élèves que de leur présenter sur la même page du manuel les exercices les plus disparates et les plus précis. » La grammaire exige une étude méthodique, lentement progressive. Elle aboutit coûte que coûte à des définitions et à des règles. On comprendra qu'avec sa méthode notre collègue ait été très embarrassé pour nous dire comment il enseignait l'accord du participe passé des verbes pronominaux!

Cependant le jury a retenu l'idée de « susciter la libre discussion » et c'est ce qu'il récompense par un accessit de 10 fr.

Etaient membres du jury : MM. P. Bovet, A. Chessex et

H. JEANRENAUD, rapporteur.

A PROPOS DE LA COMPOSITION FRANÇAISE

M. Chantrens donne, dans l'*Educateur* du 28 novembre, deux exemples de compositions, l'une d'observation pure, objective, qui ressemble à un devoir de sciences naturelles, l'autre, plus personnelle, où s'expriment les sentiments de l'élève. Il en infère qu'on n'a pas toujours bien compris cet enseignement : fondée sur l'observation des choses, ce qui est bien, la composition est devenue parfois un compte rendu précis, mais froid.

La composition, compte rendu de la leçon de choses, est un procédé en usage et qui peut être défendu. Il convient aux enfants de huit à dix ans ; mettant l'observation à leur portée, il les habitue à une description précise, à une rédaction correcte.

Dans l'*Educateur* du 12 décembre, M. P. Bovet signale les compositions d'une école de Lugano, à propos d'un livre de M. Lombardo-Radice (*Athena Fanciulla*). Mario, le petit garçon de la concierge de l'école, bambin de trois ans, a inspiré aux fillettes de plusieurs classes des compositions très vivantes ; dans l'une de ces classes, toutefois, le travail est resté terne : c'est que la maîtresse a voulu qu'on fît, dans la préparation orale, une sorte de monographie de Mario, une leçon de choses, si vous voulez, où l'hygiène et la morale ont eu leur place.

C'est, en somme, le procédé que critique M. Chantrens. Nous

pensons aussi qu'il n'est pas suffisant ; s'il rend de bons services dans l'apprentissage de la composition, il ne saurait nous donner cette vision personnelle qu'implique la création artistique. Mais nous n'oublierons pas les avantages de la description précise, fût-elle impersonnelle et sèche. Lorsque la construction de la phrase sera sûre et que les notions de paragraphe, de ponctuation, de plan... seront acquises, il sera permis d'aborder d'autres difficultés et d'habituer, par des exercices méthodiques, à une analyse plus détaillée et plus personnelle. Nous pensons ici, par exemple, à l'excellente méthode de composition Bocquet et Perrotin que pratiquent bien des maîtres. Formés à une telle méthode, les enfants voient par eux-mêmes et atteignent à une réelle originalité de vision et d'expression. Encore faut-il tenir compte des différences intellectuelles et constater, avec Binet, que les uns resteront résolument observateurs, positifs, tandis que les autres seront plus interprètes, plus imaginatifs.

Il nous paraît en tout cas qu'il ne faut pas négliger l'observation précise, sous prétexte d'imagination. Certes, nous demandons tous qu'on fasse confiance à l'enfant, qu'il puisse spontanément épancher son âme ; mais nous craindrions qu'en suivant exclusivement cette voie, on ne négligeât l'exercice d'observation méthodique préalable à la rédaction et que, faute d'une vision éclairée des choses, la porte ne fût rouverte au verbalisme.

E. LARAVOIRE.

LES FAITS ET LES IDÉES

En Suisse allemande. — Il fait bon voir les maîtres d'école se faire les défenseurs de l'esprit démocratique. Le *Berner Schulblatt* a publié le discours que le Dr Marbach, membre lui-même du corps enseignant, a prononcé au Grand Conseil bernois contre les tendances réactionnaires qui, sous l'influence de M. Gonzague de Reynold, se font jour à l'Université de la ville fédérale. Et dans le numéro de samedi dernier, la rédaction approuve nettement l'intervention du Dr Marbach et le félicite de n'avoir pas attendu qu'il fût trop tard pour dénoncer le mal.

La *Schweizerische Lehrerzeitung* signale une fois de plus le danger qui nous menace : la séparation de l'Ecole et de l'Etat. Les séparatistes voudraient remettre l'école entre les mains des confessions religieuses, ce qui constituerait un recul indéniable.

On n'a pas oublié le beau rapport de notre ami Ströle, membre du Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise, sur l'*Equivalence des brevets dans la Suisse romande*. La même tendance se manifeste en Suisse allemande. La *Schweizerische Lehrerzeitung* vient de publier un article vibrant où notre *Kantönligeist*, qui s'oppose à cette équivalence, passe un mauvais quart d'heure !

L'assemblée des délégués de nos collègues appenzellois a voté récemment les thèses suivantes, dont l'intérêt et l'actualité n'échapperont à personne : 1. Allègement des programmes en faveur de la clarté. — 2. Recherche des moyens propres à augmenter la popularité de l'école. — 3. Consultation des parents au sujet des questions scolaires. — 4. Importance primordiale de la formation du cœur et du caractère. — 5. Effort vers le contact avec la famille. — 6. Nécessité de ne pas confiner notre tâche éducative entre les murs de la salle d'école.

L'assemblée générale des instituteurs grisons s'est occupée de l'enseignement des sciences naturelles. Elle a protesté contre le penchant à considérer cet enseignement comme accessoire, et à sacrifier cette branche à d'autres, tenues pour plus importantes.

Le canton de Lucerne vient de remplacer l'écriture gothique par l'écriture latine. Dans leur dernière assemblée, nos collègues schaffhousois ont voté une résolution tendant au même but.

Pour le bon sens. — M. E. Dévaud, directeur de l'Ecole normale de Haute-rive, écrit dans le *Bulletin pédagogique* du 15 janvier : « Je souhaite d'abord que l'intelligence acquière le jugement sain du bon sens pratique. Le bon sens comporte l'esprit d'observation qui fait connaître le milieu où vivre et agir, la prudence pratique, qui montre la meilleure manière d'agir et de tirer parti des ressources qu'offre le milieu (on appelle souvent cette prudence, le jugement), enfin le sens de l'adaptation, qui inspire le tact et la mesure, le sens du possible, du faisable ; il faut ajouter au bon sens pratique, le bon sens moral de la droiture et de la délicatesse de la conscience. Le jugement sain du bon sens et de l'intelligence pratique est un très grand bienfait ; les novateurs pédagogiques ont raison de tenter d'y ramener notre école, trop encombrée d'érudition mnémonique. »

Voeux neuchâtelois. — Nos collègues de Neuchâtel ne sont pas contents du livre de grammaire actuellement en usage dans les classes du degré supérieur des trois cantons romands. Ils réclament un autre manuel, nous dit le *Bulletin du Département de l'Instruction publique*. On sait que nos collègues genevois sont du même avis. Les Vaudois ne se sont pas encore prononcés...

Quant à l'enseignement de l'histoire, le corps enseignant neuchâtelois voudrait ramener l'histoire suisse aux faits principaux, de manière à faire place aux grands événements de l'histoire de la civilisation. On ne peut qu'applaudir à ce dessein.

NE MÉPRISONS PAS LA CULTURE GÉNÉRALE

M. Paul Golay écrit dans le *Droit du Peuple* : « Jadis, l'école primaire ou secondaire était considérée en dehors de l'utilité immédiate. Vinet exprimait l'idée de tous, lorsqu'il écrivait à peu près ceci : « Les études les plus utiles sont les études inutiles, celles que l'on poursuit non en vue d'obtenir une place, mais en vue de discipliner son esprit et de conquérir la vérité ». De telles paroles, à l'heure présente, sont grotesques. Et l'école, au lieu de vouloir former l'esprit, est entraînée par le courant utilitaire, l'enfant est considéré non en fonction de son rôle d'homme, mais en fonction de son rôle de producteur, d'ouvrier, de commis. Sous prétexte d'allègement de programmes, on supprime ce qui est élément de culture générale pour s'adonner à ce qui, demain, aura un « rapport » certain. De

bons esprits, toujours à la recherche du progrès, demandent que par un examen « d'orientation professionnelle » on parque le plus tôt possible l'enfant dans le métier qu'il exercera ».

Il y a quelque chose de juste dans cette vive critique de l'utilitarisme. Si l'on voulait bien nous permettre de nous citer nous-mêmes — une fois n'est pas coutume — nous reproduirions ici ce que nous disions sur ce sujet dans l'*Annuaire de l'Instruction publique en Suisse* de 1917 (pp. 106-107) :

Nous aurons donc, après la guerre, une école en rapport plus ou moins étroit avec les métiers, et s'il convient, pensons-nous, de s'en réjouir, il ne faut pourtant pas se dissimuler qu'il y aura là quelques écueils à éviter. D'aucuns demanderont sûrement que l'école ne soit plus guère qu'une préparation à l'apprentissage, une antichambre de l'atelier... Nous devons nous attendre à une poussée d'utilitarisme, à laquelle il s'agira de résister, car s'il est désirable d'une part que l'école prépare mieux à la vie, il serait désastreux d'autre part d'aboutir à borner l'horizon intellectuel de l'élève, qui n'est déjà que trop restreint. Il faudra maintenir, au contraire, tous les droits de la culture générale. On peut affirmer du reste que, pour nous autres Suisses, il n'y aura aucune antinomie entre la culture générale et la spécialisation, et qu'en servant la première, nous travaillerons du même coup à la prospérité de l'industrie et des métiers. Un petit pays comme le nôtre, privé de matières premières, ne pourra jamais prétendre à la grande production industrielle. Ce n'est pas la quantité, la masse et le nombre que nous devons rechercher, mais le fini, la précision, le bon goût, en un mot la qualité. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il nous faut des ouvriers, des contre-maîtres, des gens de métier aussi cultivés que possible, car la qualité d'un ouvrier ne se mesure pas seulement à son habileté spécialisée, mais aussi, et pour une part au moins égale, à sa culture générale. Nous ferions donc doublement fausse route si, voulant emboîter le pas au mouvement européen en faveur des métiers, nous nous laissions aller à spécialiser prématurément nos élèves et à mésestimer la culture générale.

Un ouvrier doit être un *homme* dans toute l'acception du terme, et non un individu muré dans son métier et indifférent à tout ce qui fait la noblesse et la beauté de la vie. Il faut qu'il puisse continuer à se développer par des cours, par la lecture, et cela n'est possible que si la culture générale a déposé en lui l'aspiration à une vie plus complète et plus riche. Il aimera d'autant plus sa profession qu'il en comprendra mieux l'importance et qu'il en sentira mieux la poésie ; mais cela suppose précisément une certaine culture générale. On nous dira peut-être que les temps sont durs et qu'il s'agit avant tout de faire face à l'âpreté des luttes économiques ; nous répondrons avec l'Evangile que l'homme ne vit pas de pain seulement. M. Ed. Claparède a, du reste, montré récemment que dans beaucoup d'industries le principal ennemi à combattre, c'est l'ennui qui naît de la monotonie du travail, et que le seul remède efficace consiste à créer chez l'ouvrier une vie intérieure aussi riche, aussi active que possible, de manière qu'il trouve une distraction dans ses réflexions, ses souvenirs et ses pensées. Or, toute vie intérieure suppose une culture générale, une certaine culture « littéraire », car le livre apparaît ici comme le moyen le plus sûr et le mieux à la portée de

tous. Nous concluons en faveur de la lecture et nous demanderons d'une part que cette discipline joue un grand rôle à l'école, et d'autre part que l'on développe les bibliothèques scolaires, de manière non seulement à former chez les élèves le goût de la lecture, mais encore à leur en donner l'habitude. ALB. C.

JOURNÉES ÉDUCATIVES DE LAUSANNE

(5 et 6 février 1926).

Dans sa dernière séance, le Comité de rédaction du *Bulletin corporatif* et de l'*Educateur* a insisté sur la nécessité d'une collaboration aussi grande et aussi efficace que possible entre les deux organes de la S. P. R. (C'est du reste ce que les rédacteurs se sont efforcés de faire depuis que le *Bulletin* existe, soit à partir de 1921). En conséquence, l'un de nos premiers devoirs consiste à éviter de publier le même article, la même information, le même renseignement dans nos deux journaux.

Il est donc inutile — d'autant plus que le *Bulletin* étant obligatoire, tous les membres de la S. P. R. le reçoivent forcément — que l'*Educateur* publie à nouveau le programme des prochaines journées éducatives qui ont paru *in extenso* dans le *Bulletin* du 16 janvier. Nous nous bornerons à attirer l'attention de nos collègues sur ces journées qui s'annoncent fructueuses.

(A ce propos, nous permettra-t-on de demander pourquoi nos sociétés pédagogiques ne figurent pas au nombre des organisatrices ? Ont-elles refusé leur concours ou les a-t-on simplement ignorées ?) Réd.

PARTIE PRATIQUE

SUGGESTIONS

Education sociale et morale. — Dans l'*Hygiène morale de l'adolescente*, dont le regretté Fritz Hoffmann a parlé dans le *Bulletin corporatif de la S. P. R.*, le Dr H. Bersot, de Neuchâtel, écrit : « Il sera utile d'implanter dans le cœur de la jeune fille le sentiment solide de la dignité de la femme. On s'en préoccupe encore trop peu malheureusement dans nos écoles. Il y a cependant d'assez nombreux exemples, dans l'histoire, de femmes qui ont joué un rôle de premier plan. A côté des héros hommes, il faut dépeindre aussi les femmes héroïques qui se sont succédé au cours de l'histoire. Il faut aussi insister sur l'héroïsme obscur des mères qui élèvent de nombreuses familles et peinent et se fatiguent et se sacrifient, ces héroïnes de l'abnégation et du dévouement... »

... C'est un désir normal à la jeune fille comme au jeune homme que celui de perfectionner et de transformer le monde. L'attachement à une belle cause d'hygiène sociale telle que l'antialcoolisme peut avoir pour l'adolescente la plus heureuse influence. Il est d'autres belles causes encore auxquelles la jeune fille pourra s'attacher si on l'habitue à ouvrir les yeux sur les misères et les souffrances qui l'entourent. En faisant d'elle un ardent défenseur de la dignité de la femme partout où elle est offensée, du droit de l'enfant à la santé et à la joie, du bonheur de la famille, en lui apprenant à se dresser contre tous les ennemis du libre développement humain : immoralité, maladies, vices sociaux, mammonisme, militarisme, etc., les éducateurs lui aideront à donner plein essor à ses merveilleuses ressources d'affection et de dévouement. »

Concours scolaire : douze héros. — Nous rappelons à nos collègues le grand concours ouvert dans les écoles du monde entier par le *National Council for Prevention of War*, et dont M. Pierre Bovet a parlé d'une manière détaillée dans l'*Educateur* du 3 octobre 1925 (pp. 280 à 282). Le jury attribuera cent prix de 500 dollars chacun. Nos nouveaux abonnés que le sujet intéresse pourront demander tous les renseignements nécessaires au Bureau international de la Paix, rue Charles Bonnet, 8, Genève.

Tolérances orthographiques. — Dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*, M. P. H. Gay écrit fort judicieusement : « Dans un examen, il est tout à fait justifié de ne pas noter à égalité toutes les fautes... Mais l'habitude de ce dosage énerve l'attention des élèves ; ne sachant pas par eux-mêmes discerner les fautes vénielles, ils sont enclins à les ramener toutes à celles-ci. A plus forte raison les égare-t-on, si on leur enseigne les « tolérances » ; quand on veut instruire des enfants, il faut s'en tenir à des notions simples et précises. Aussi scrupuleusement que je pèserais les fautes à l'examen, aussi soigneusement les compterais-je dans une classe. L'indulgence judicieuse du correcteur doit profiter au candidat ; celui-ci ne doit pas avoir appris à l'escompter. »

LA PRÉPARATION DES LEÇONS SUR FICHES

Dans l'*Ecole et la Vie* du 12 décembre, un de nos collègues français donne les conseils suivants, qui nous paraissent judicieux :

Moi aussi, quand j'étais jeune instituteur, je préparais ma classe sur de gros cahiers cartonnés, mais je ne les ai pas conservés — en souvenir de mes erreurs passées. Je les ai brûlés ! Ils étaient trop inconfortables. Et ils ne pouvaient me servir à rien dans l'avenir, ou presque à rien.

Je les ai remplacés par des fiches. Connaissez-vous la préparation par fiches ? — Oui, on a fait beaucoup de bruit autour d'elle. — Savez-vous exactement en quoi elle consiste ? En connaissez-vous les avantages ? — Ceci se perd dans la brume de beaucoup d'articles sur ce sujet...

— Essayons d'être clair :

1. Chaque leçon est préparée sur une fiche.

Toutes les fiches sont du même format : la moitié d'une feuille de papier à lettre de format courant.

2. Les fiches — d'un même chapitre — sont réunies dans une chemise en carton mince, sur laquelle j'écris les titres des leçons qu'elle renferme.

3. J'annexe à la fiche tous les documents — articles de journaux, références de livres, etc. — qui traitent de la même question.

4. La leçon est faite d'après la fiche. Après la leçon j'écris à l'encre rouge les observations que la « pratique » m'a suggérées. Après l'interrogation, j'inscris à l'encre rouge de nouvelles observations.

L'année d'après, je fais la leçon en tenant compte de ces observations et des documents nouveaux que j'ai pu réunir. Mes nouvelles observations sont consignées à l'encre bleue.

Au bout de deux ou trois années, la fiche est relevée.

Avantages. — a) Mon effort, chaque année, ne porte que sur une matière ou deux : fiches à refaire.

b) Ma préparation journalière consiste à extraire des diverses chemises les fiches des leçons du jour, à les revoir, à les annoter.

c) Je ne me suis pas enfermé dans un cycle immuable de leçons : j'ai beaucoup plus de fiches de dictées, de ré citations, de leçons de choses, de problèmes, etc., que ne comporte le nombre de leçons que j'ai à faire ;

d) Je n'ai aucun scrupule à déchirer une feuille de papier qui ne me plaît plus, tandis que j'hésite à déchirer une page d'un beau cahier. Je n'aime pas que mon inspecteur lise les observations personnelles que je me suis adressées à propos d'une leçon que je n'ai pas réussie.

e) Mon inspecteur est content. Et moi aussi.

Essayer, c'est l'adopter.

GRAMMAIRE

Comment enseigner la distinction entre le passé simple et l'imparfait du subjonctif ?

II

Cette introduction terminée, j'aborde le *subjonctif*.¹

Quand on dit à un enfant : « Tais-toi », c'est parce qu'il bavarde, et quand on lui dit : « Travaille », c'est parce qu'il flâne. L'action exprimée par les verbes n'existe que dans l'esprit de celui qui la commande ou la demande.

Il en est de même du *subjonctif* :

Je désire	} que tu réussisses.
Je souhaite	
Je veux	

La réussite n'est que dans l'esprit de celui qui parle et nullement dans les faits.

Résumé grammatical : Le mode subjonctif présente l'action comme n'existant que dans l'esprit de quelqu'un.

La notion du subjonctif acquise, il reste à faire comprendre aux enfants que le subjonctif s'emploie :

1° après les principales dont le verbe marque

- a) le doute (je doute, je ne pense pas, il se peut) ;
- b) la crainte (je crains, il est à craindre) ;
- c) le désir (je désire, il est à désirer, je demande) ;
- d) le souhait (je souhaite, il est à souhaiter) ;
- e) la volonté (je veux, j'ordonne, j'exige) ;
- f) le regret (je regrette, il est regrettable, je déplore) ;
- g) la surprise (je suis surpris, il est étonnant) ;
- h) la satisfaction (je suis bien aise) ;

¹ Voir *Educateur* du 9 janvier 1925.

i) le consentement (je permets, je consens) ;

2° après les conjonctions de subordination marquant

- a) la crainte (de peur que, de crainte que) ;
- b) l'attente (jusqu'à ce que, en attendant que) ;
- c) l'opposition (quoique, bien que) ;
- d) la supposition (supposé que, à moins que) ;
- e) le but (afin que, pour que) ;
- f) la conséquence (de façon que, de manière que) ;
- g) la condition (à la condition que, pourvu que) ;
- h) l'alternative (soit que... soit que) ;
- i) le doute (quoique, quelque... que).

Voilà le terrain préparé : le mode subjonctif est connu. Il s'agit maintenant d'apprendre aux élèves *dans quels cas on emploie l'imparfait, et comment on le conjugue.*

1. L'emploi de l'imparfait.

Deux exemples mis sous leurs yeux le leur montreront clairement :

- | | | | |
|----|-------------|---|------------------------------|
| a) | Il faut | } | que chacun fasse son devoir. |
| | Il faudra | | |
| b) | Il fallait | } | que chacun fit son devoir. |
| | Il fallut | | |
| | Il faudrait | | |

Règle : On emploie l'imparfait du subjonctif quand le verbe de la principale est à l'imparfait de l'indicatif, au passé simple ou au présent du conditionnel.

(A suivre.)

C. VIGNIER.

UNE QUESTION À NOS LECTEURS

Un de nos collègues voudrait créer une bibliothèque scolaire. Sa classe est formée d'élèves — garçons et filles — de douze à quinze ou seize ans. Il voudrait s'en tenir, pour le moment, à quarante ou cinquante volumes. Mais il les voudrait d'une valeur éprouvée. Il attache donc à leur choix la plus grande importance. Il pourrait se borner à un catalogue (il n'en manque point), mais cela ne ferait pas du tout son affaire. Il aimerait n'acheter que des livres dont il serait sûr : 1° qu'ils plairont à ses élèves (c'est la première condition, sans laquelle toutes les autres deviennent inutiles) ; 2° qu'ils développeront leur intelligence ; 3° qu'ils contribueront à former leur goût ; 4° si possible, qu'ils exerceront sur eux une heureuse influence morale (sans prêchi-prêcha, bien entendu).

Précisons qu'il s'agit non pas d'ouvrages de documentation, mais essentiellement d'œuvres littéraires et récréatives.

Quels livres pouvez-vous lui conseiller ?

Nous nous permettons, chers collègues, de vous le demander, ressuscitant ainsi notre ancienne rubrique des *Questions et Réponses*. Il va sans dire que vos listes pourront être aussi incomplètes que vous le désirerez. Mieux vaut

n'indiquer que trois ou quatre œuvres dont on a expérimenté la valeur, qu'une longue liste faite de chic.

Veillez nous répondre d'ici au 15 février prochain.

Si la question intéresse suffisamment nos collègues, nous pourrions la reprendre. On pourrait l'étendre au degré moyen, par exemple, aux ouvrages documentaires, à l'élaboration d'une liste plus complète, etc.

VARIÉTÉ

L'ÉCOLE AU TEMPS JADIS

Extrait du registre des délibérations de la commune de La Chaux-de-Fonds.

(Volume 4, pages 7 et suivantes), du 13^e octobre 1743.

Règles et devoirs que le Regent d'Ecole de la Communauté de La Chaux-de-Fonds doit observer et pratiquer.

1). Lire la parole de Dieu, dans l'Eglise, tous les dimanches le matin aux Endroits convenables à la circonstance du tems, ce qui commence depuis les Cènes de Paques jusques et compris le dernier dimanche d'Octobre.

2). — Pendant toute l'année et demy heure avant qu'on sonne le dernier coup, chanter le Pseaume 100.

3). — Lire en chaire pendant les Communions et y chanter les Pseaumes et Cantiques en se servant de la nouvelle version suivant la Pratique établie.

4). — Lire les Commendemens de Dieu tous les Dimanches matin après le 3^e coup de la cloche et les Mandemens de seigneurie lors qu'il luy sera ordonné.

5). — Sonner le premier et second Coup tous les Dimanches le premier avec la seconde Cloche et le second avec les deux petites et par chaque foiedemi quart d'heure et la troisième fois avec les trois Cloches un quart d'heure durant mais avant que de commencer le troisième Coup, il ouvrira les ventaux des fenêtres de la Tour, afin que les Cloches soient entendues de plus loin des Personnes qui viennent à l'Eglise, le tout étant sonné il refermera les d. ventaux sur tout lors qu'il fait mauvais tems.

6). — Faire donner trois coups avec le Battan de la grosse cloche, assez distant afin que ceux qui se trouvent retardés puissent encore estre assez tost dans l'assemblée.

7). — Sonner le premier coup des Mecredis et Prêches sur semaine et des Prières, avec la seconde Cloche et le dernier coup à l'heure ordonnée par Mons^r. le Ministre un quart d'heure durant.

8). — On sonne pour les Jours de Jeune, tout comme pour un Dimanche.

9). — Et aux Dimanches de Communion on sonne la seconde cloche, pendant que le Peuple sort de la Premiere Action et neant moins on ne laisse pas que d'encore sonner midi avec la grosse Cloche s'il est assez tost.

10). — Le midi se doit aussi sonner tous les jours de l'année avec la même Cloche, pendant un bon demy quart d'heure.

11). — Devra aussi sonner les Enterremens avec les trois Cloches assez longtems et commencer loin du village depuis les Endroits que l'on a accoutumé.

12). — Sonner aussi la petite Cloche pour les Plaids Proximités et assemblées du village.

13). — En cas de malheur, soit d'incendie ou autre chose, il devra sonner l'alarme comm'il luy sera ordonné par l'Officier ou par qui il conviendra en quelle heure que ce soit du jour ou de la nuit.

14). — Devra conduire et gouverner l'horloge regulierement en tout tems et saison et avertir les Gouverneurs lors qu'il y manquera quelque chose.

15). — Il fera la Priere les jours de Mecredy, Samedi et Dimanche, au soir, que Mr. le Ministre ne sera pas dans le Lieu et se servira de la nouvelle Liturgie etablie.

16). — Fera les Remerciemens aux Enterrements lors qu'il en sera requis.

17). — Il aura soin du Temple et des murs du vieux Cimetière pour recon-
naitre les Reparations qui peuvent etre necessaires pour en donner avis aux
Gouverneurs, aussi bien que du Corps de Garde pour en avertir M. le Capitaine
de la Compagnie de la dite Chaux, lors qu'il y manquera quelque chose.

18). — Il ouvrira toutes les Portes du Temple les Jours de Preches et de
Prieres et les bien refermer lors qu'on en est sorti.

19). — En tems de neige il ouvrira tous les chemins sur le Cimetiere assez
large jusques à chacune des Portes du Temple, afin qu'on y puisse aller com-
modement, otera la neige ou glace aux degres du Corps de Garde et à ceux
devers vent du Jardin du vieux Sautier Jacob-Droz dit Busset, avec les voisins
qui y ont part, comm'aussi douvrir les Chemins qui vont depuis le Bas du
village au Temple, avec les Personnes qui ont action aux dits chemins.

20). — Portera le Chant des Pseaumes et Cantiques à l'Eglise et marquer
ceux qu'il conviendra chanter par le moyen des Tables faites exprès.

21). — Il doit tenir l'Ecole suivant que Monsieur le Ministre l'Officier et la
Communauté l'ont ci devt. réglé et regleront encore toutes les fois qu'ils le trou-
veront nécessaire, comme d'apprendre les enfans à lire, tant sur les manuscrits
que Livres imprimés, l'Orthographe, musique Arithmetique et les points de
notre Sainte Religion jusques à etre receu à la Communion fera chanter les
Pseaumes ou Cantiques aux Enfans six fois par Seme. Il tiendra deux Ecoles par
jour à l'exception du Samedi après midy en commenceant toutes les Ecoles par
des Prieres du matin : Il commencera l'Ecole du matin depuis Paques jusques à
la fin d'Octobre à huit heures du matin jusqu'à midy et depuis deux heures
jusques à cinq heures du soir. Depuis la fin d'Octobre, il la tiendra depuis
neuf heures du matin jusques à midy et depuis deux heures jusques à quatre
heures du soir. Il donnera quatre lecons aux Enfans en l'Ecole du matin, savoir
à ceux qui sont les plus avancés, la premiere sera de lire sur la Bible et le nouveau
Testament, la seconde de même, la 3e. une Lecon d'arithmetique, la quatrième
le Theme, et puis les Prieres ordinaires. L'après midi il donnera la premiere
leçon sur la Bible et sur le Nouveau Testament, la seconde sur les manuscrits et
la 3e. le Champ des Pseaumes, puis les Prieres ordinaires. Entre la premiere
et seconde Leçon de chaque Ecole, les Enfans ecrivent les Exemples et entre la
seconde et 3e. Lecons reciterons, ce qu'ils auront appris par cœur. Les Mecredi
il commencera l'Ecole du matin à sept heures jusques à dix heures en Eté

depuis le tems prescrit ci dessus et depuis huit heures du matin jusques à dix heures en Hyvers. Et il aura tous les mois de l'an un jour pour soy afin de vaquer à ses propres affaires, outre les après midi de chaque samedi. Reprendra les Enfans à l'Eglise en priant aux Catéchismes, observera ce qui luy sera enjoint par Monsieur le Ministres.

22). — Il aura soin de porter l'eau à l'Eglise dans le petit Pot pour batizer les Enfans, Remarquera et mettra en bonne ordre les noms des Personnes, que l'on enterre aux Cimetieres et dans le Temple, sur le Registre mortuaire que la Commune fournit.

23). — Il devra oter les Toiles d'aregnées et poussiere dans le temple où il y en aura, Balier le Temple quatre fois l'an ; savoir les quatre samedis avant les quatre premiers dimanches de Sainte Cène, aussi bien que lors qu'on y fait faire quelques Reparations ou pour d'autres Raisons necessaires. Et après avoir balié il fera torcher tous les Bans pour en oter le Poussiere qu'on fait en Baliant et sur tout preserver le Tapis de la Chaire.

24). — Il aura soin de tenir les Portes des deux Cimetieres fermées à la Clef, pour empecher que le vent ne les batte, donnera une Clef à garder à celui qui montera l'herbe du grand Cimetiere et se la fera rendre quand la saison sera passée de se servir de la d. herbe.

25). — Il devra aussi faucher l'herbe sur le Cimetiere du Temple, lors que l'une ou l'autre des quatre Compagnies de la Commune y voudront exercer leurs soldats, si c'est dans le tems qu'il y en ait, donnera la Clef de la Tour, à ceux qui devront aller aux Archives qui y sont toutes les fois qu'il en sera requis, Il pourra mettre du Bois pour son usage, proche le Corps de Garde, mais il ne devra laisser poser aucun Tas de Bois à qui que ce soit sur le d. cimetiere ce qui cause du dommage aux murailles d'iceluy, ni non plus laisser charier pendant l'Eté ni mener des Traineaux pendant l'hyvers sur le d. Cimetiere que pour des cas extraord^{re}. Lors qu'il aura besoin d'huile pour l'horloge et les Cloches et des Cordes pour sonner, il s'en fera acheter par les Gouverneurs.

26). — Il devra sur chaque nouvel an donner au Secretaire de la Chambre de charité, une Liste des Garçons et des filles que Monsieur le Pasteur et Ministre aura recue à la Communion ce qui servira à deux usages, le premier pour diminuer sur les Livres de la Chambre ceux et celle à qui on ne devra plus donner le grain et l'argent. Et le second pour lors qu'on fait Election des Gardes de foire y prendre ceux des Communiers qu'il sera trouvé à propos. Et aussi devra marquer sur le d. Livre mortuaire à la fin de chaque mois de Décembre combien d'Enfans Monsieur le Ministre aura batize, parce moyen on verra combien il y a d'Enfans batisés et de Personnes enterrées par chaque an. finalement devra encore à chaque Saint Jean dès qu'il a été fait Regent demander à la Commune detre confirme ou non. Que si le Regent nobserve pas regulierement tout ce qui luy est prescrit cy dessus, les Gouverneurs ne lui payeront pas sa Sale annuel.

Tous les articles sus rapportés ont été approuvés et on a encore dit, que par rapport à la mainten^{ce} des chemins, qui vont depuis le Bas du Village à l'Eglise,

qu'il devra saider avec les Propriétaires ou Locataires qui y sont intéressés à les rendre praticables en hyvers. Et en deuxième lieu qu'il aura soin d'ouvrir pour le dernier coup, qu'on sonne pour aller à l'Eglise, les vantaux de la Tour et les refermer ensuite.

Du 13^e. Octobre 1743.

Voici le Gage et payment deu au Regent.

1). — Les Gouverneurs de Commune lui payeront par chaque an pour sa pension deux cens vingt six Livres neuf groz a delivrer en deux termes le premier quest celuy de St. George cent treize Livres quatre groz deux quarts et le second qu'est celuy de St. Martin aussi cent treize Livres quatre groz deux quarts.

2). — Il a le Corps de Garde pour son Logement, et pour y tenir son Ecole toute l'année, pourquoy la d. Commune paye sept Ecus petis par an à M. le Capitaine de la Compagnie de la Chaux-de-Fonds, qu'est celuy de seconde Election et qui fait maintenir le d. Corps de Garde.

3). — Il a les deux Jardins, devers joran et uberre du d. Corps de Garde appartenant à la Commune aussi bien que l'herbe du Cimetière du Temple.

4). — Les Enfants de la Commune lui payent deux baches par Moy, pour leur Ecolage et les pauvres sont payés de même par la Chambre, moyennant qu'ils y soient agréés.

5). — Et finalement pour tous les Corps morts Communiers ou non Communiers, que l'on enterre au d. Cimetière et dans le Temple le Regent doit tirer trois baches pour sa peine du sonnage, étant chargé de se les procurer lui même, puis qu'ils sont à sa risque, soit riches soit pauvres, excepté que pour des Pauvres que la Chambre herite, c'est elle qui doit payer, mais nullement pour qu'el autre Pauvre que ce soit. Et s'agissant de Proximité des Biens des Deffunts, le Regent est obligé de donner attestation à celui qui la requiert moyennant quatre baches par attestation.

Sur ce que le Gouverneur a encore représenté que ne sachant pas ce qu'il doit faire dans les différentes affaires qui se presenteront, si les Gouverneurs doivent opiner ou non, il demandoit à la Communauté leur avis. Le Sentiment presque unanime a été que les Gouverneurs devoient opiner, dans toutes les affaires qui se presenteroient, comme les autres Communiers.

Copie conforme à l'original.

La Chaux-de-Fonds, le 21 mai 1924.

Le Président du Conseil Communal.

LES LIVRES

Comme nous le faisons chaque année, nous recommandons à nos lecteurs les deux brochures : **Le choix d'une profession** et **Nos jeunes filles et le choix d'une profession**, publiées par la Commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des Arts et Métiers, à Berne ; 30 cts. et, à partir de 10 ex., 15 cts. A distribuer à tous les élèves qui quitteront l'école au printemps prochain.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{IE}

Lausanne — Genève — Neuchâtel — Vevey — Montreux — Berne

VIENT DE PARAÎTRE :

ALGÈBRE ET GÉOMÉTRIE

Manuel destiné aux classes primaires supérieures

par

JULES MARGOT

INSPECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Un volume in-8°, cartonné, illustré Fr. 4.50

« Les matières contenues dans ce manuel sont celles des programmes des écoles primaires supérieures du canton de Vaud. Les quelques adjonctions ou modifications qui ont été apportées n'augmentent pas les exigences imposées actuellement à ces classes lors des examens annuels.

» En algèbre, l'étude des fonctions dont l'application à la vie pratique sous forme de graphiques devient toujours plus fréquente, est facultative. Cependant, les notions qui sont données dans le chapitre y relatif ne peuvent pas rester complètement ignorées des élèves.

» En géométrie, nous avons introduit quelques théorèmes essentiels dont la démonstration est aussi simple que possible. Il est bien évident que, suivant la composition de sa classe, le maître a toute liberté pour substituer au raisonnement de simples constatations par le pliage, le découpage ou le mesurage des figures considérées.

» De nombreux exercices de construction permettront à l'enfant de posséder des notions exactes et concrètes des figures étudiées tout en se familiarisant au maniement de l'équerre, de la règle et du compas.

» Les exercices oraux sont destinés à faire acquérir rapidement un certain mécanisme dans l'évaluation des aires et des volumes. Nous avons pu ainsi composer des problèmes écrits — graphiques et numériques — plus complexes, ayant une valeur éducative plus grande.

» Enfin, nous recommandons aux maîtres d'adapter leur enseignement au milieu. Par exemple, on insistera à la campagne sur les exercices pratiques d'arpentage, de cubage de bois, etc., tandis qu'à la ville on attachera plus d'importance au dessin linéaire et aux exercices de raisonnement. » (Préface.)

Pour Laboratoire de Physique

A vendre à vil prix une bobine d'induction en très bon état (25 cm. étincelle), — interrupteur à mercure — Staty — Table de commande — Soupape.

S'adresser au Dr G. Meyer, Radiologiste, Neuchâtel.

DES MORALISTES - DES JURISTES - DES HOMMES DE SCIENCE
recommandent la COOPÉRATION
comme étant le RÉGIME ÉCONOMIQUE IDÉAL
ADHÉREZ AUX
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

SOME O

SERVICE CIVIL VOLONTAIRE

d'après les récits groupés par **Hélène Monastier**.

Cette brochure de 60 pages, ornée de 16 photographies, publiée par le Centre suisse d'action pour la Paix, est d'une lecture émouvante pour tous ceux qui recherchent le désarmement moral, prélude du désarmement matériel des peuples. Elle trouvera un écho vibrant dans le cœur des humains qui désirent sincèrement réaliser la

"PAIX SUR LA TERRE"

En vente à l'Imprimerie populaire coopérative, avenue de Beaulieu 11, et aux librairies de l'Université, rue Haldimand 6, et des Semailles, Pépinet, Lausanne.

L'ÉTABLI DE MÉNAGE

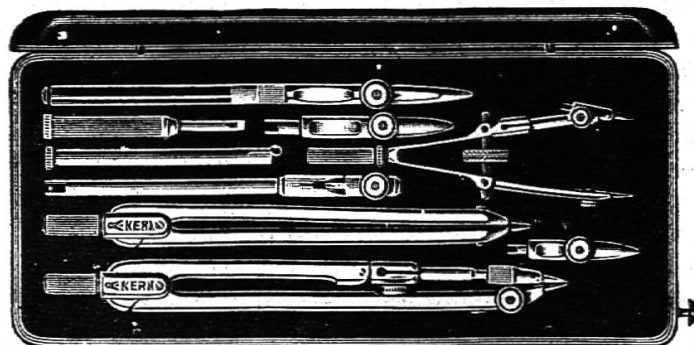
breveté, indispensable dans chaque ménage, remplace établi et étau. Se case partout, n'encombre pas.

Demandez notice D. à la Case postale 34, Lausanne, 1. Prix de l'appareil : 12 fr. ¹⁴

Kern
AARAU
 Fondé en 1819

Boîtes de compas
et INSTRUMENTS DÉTACHÉS
 DE HAUTE PRÉCISION

Catalogues
 sur
 demande



KERN & C^{IE} S. A., AARAU (Suisse).



L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ET DE L'INSTITUT J. J. ROUSSEAU

PARAIT TOUS LES 15 JOURS, LE SAMEDI

RÉDACTEURS :

PIERRE BOVET

Chemin Sautter, 14

GENÈVE

ALBERT CHESSEX

Chemin Vinet, 3

LAUSANNE

COMITÉ DE RÉDACTION :

J. TISSOT, Lausanne.

H.-L. GÉDET, Neuchâtel.

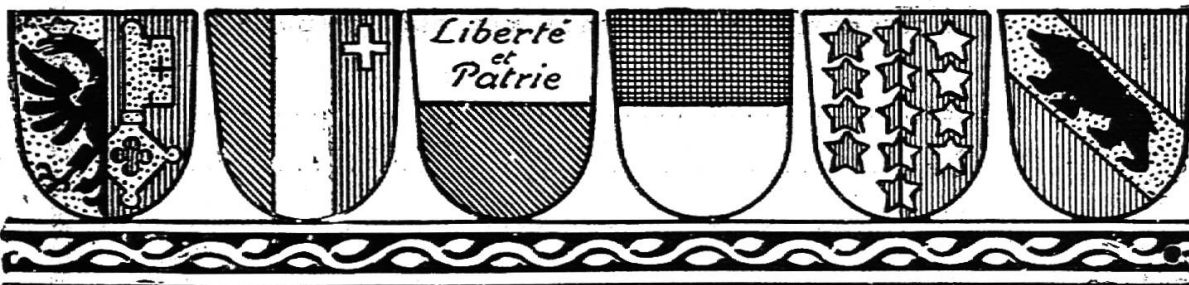
J. MERTENAT, Delémont.

R. DOTTRENS, Genève.

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL

VEVEY - MONTREUX - BERNE



ABONNEMENTS : Suisse, fr. 8; Etranger, fr. 10. Avec *Bulletin Corporatif*, Suisse, fr. 10; Etranger fr. 15.

Gérance de l'*Educateur* : LIBRAIRIE PAYOT & Cie. Compte de chèques postaux II. 125. Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S. A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

« JE NE POUVAIS PAS ME DÉCIDER A
TOURMENTER LES ENFANTS AVEC L'HUILE DE
FOIE DE MORUE. »

Le rapport d'un médecin

« Je vous félicite d'avoir créé le Jemalt qui est vraiment un triomphe de la technique pharmaceutique. Ma femme, par exemple, qui ne supporte même pas l'odeur de l'huile de foie de morue, est enchantée du Jemalt. Je me suis rendu compte moi-même de son goût excellent et je l'ai prescrit largement cet hiver, alors qu'autrefois, je ne pouvais pas me décider à tourmenter les enfants avec l'huile de foie de morue. »

Dr méd. O. H. V.

Le Jemalt est un extrait de malt à base de 30 % d'huile de foie de morue sous forme sèche, sans goût désagréable et possédant les mêmes propriétés que l'huile de foie de morue. Naturellement le Jemalt est cher. Mais partout où des enfants scrufuleux, rachitiques et affaiblis ont besoin d'huile de foie de morue et qu'ils la refusent, le Jemalt rend sans autre la cure possible.

Les instituteurs qui ne connaissent pas encore le Jemalt, en recevront un échantillon gratuit contre envoi du coupon ci-dessous.

Le Jemalt est en vente dans toutes les pharmacies et drogueries au prix de 3 fr. 50 la boîte.

Dr A. WANDER, S. A. Berne.

Dr A. WANDER, S. A., BERNE

Prière de m'adresser franco un échantillon gratuit de Jemalt.

Nom

Rue

Lieu

Sans le goût désagréable ni la forme huileuse de l'huile de foie de morue.